



Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la sante
Sous-direction de la sante

2016 DASES 101G Subvention (848 976 euros) et convention avec l'association GAIA PARIS (11^e) pour les travaux d'aménagement d'une salle de consommation à moindres risques sur le site de l'Hôpital Lariboisière à Paris (10^e)

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le projet de délibération qui vous est soumis ci-après a pour objet l'attribution d'une subvention d'investissement de 848 976 € à l'association GAIA PARIS, en vue de l'aménagement d'une structure sanitaire et sociale innovante pour les usagers de drogues « salle de consommation à moindres risques (SCMR) » dans les locaux de l'Hôpital Lariboisière (Bâtiment Pierre Laurent) situé 2 rue Ambroise Paré à Paris 10^{ème}.

Paris se place au premier rang des départements français confrontés aux questions de dépendance et la Région Ile-de-France demeure actuellement encore particulièrement touchée par les problèmes d'usage de drogue.

De nombreux usagers de drogues sont présents sur le territoire parisien depuis la fin des années 70. Plusieurs quartiers sont concernés par cette présence d'usagers de drogues dans l'espace public, en lien le plus souvent avec des territoires urbains en friche ou abandonnés, ou à des espaces d'échanges et de transports. Depuis plusieurs années, l'essentiel des quartiers concernés se situent dans le Nord-Est parisien : les quartiers des gares du Nord et de l'Est, certaines parties du 18^{ème} arrondissement dont la porte de la Chapelle et boulevards extérieurs, le quartier de Stalingrad.

Dans ce contexte, la lutte contre la drogue et les conduites addictives doit reposer sur une politique globale de prévention et de réduction des risques. Différents dispositifs existent déjà en France et notamment à Paris (Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues (CAARUD), Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA), distributeurs/échangeurs de seringues, maraudes spécifiques) et ont montré depuis longtemps leur efficacité (faibles taux de contamination HIV des usagers contrairement à d'autres pays, accompagnement social, mortalité moins importante,...). Pour autant, ces dispositifs ont aussi montré certaines limites, notamment sur une population d'usagers très précaires.

Prenant exemple sur ce qui existe actuellement dans plus de 90 villes en Europe et dans le monde, le Conseil de Paris s'est prononcé, le 19 octobre 2010, en faveur de l'expérimentation d'au moins une salle de consommation à moindre risques dans la capitale.

Le dispositif des salles de consommation à moindres risques (SCMR) est inclus dans l'axe « prévention » de la loi 2016-41 du 26 janvier 2016 relative à la modernisation de notre système de santé. L'article 43 de cette loi autorise l'expérimentation des salles de consommations à moindre risque pour une durée maximale de six ans à compter de la date d'ouverture du premier espace, dans le respect d'un cahier des charges national arrêté par le Ministère de la Santé.

Dans le cadre de la politique publique de réduction des risques auprès des usagers de drogues, le Département de Paris, la MILDECA, l'ARSIF, l'AP-HP, la Préfecture de Paris, et l'association GAIA PARIS se mobilisent chacune dans leur champ de compétence pour permettre la mise en place d'une salle de consommation à moindres risques à Paris.

Les salles de consommation à moindres risques (SCMR) sont des structures où des usagers de drogues peuvent venir consommer des produits qu'ils apportent eux-mêmes, sous la supervision de personnels qualifiés. Les SCMR hébergent aussi des services socio-sanitaires destinés aux usagers.

Les objectifs des SCMR sont de :

- Contribuer à réduire, chez les usagers injecteurs, les risques de surdose, d'infections et d'autres complications liées à la consommation de drogues en fournissant des conditions d'injection sécurisée et du matériel stérile.
- Contribuer à faire entrer les usagers de drogues actifs dans un processus de réduction des risques et de soins, et un nouveau parcours de vie :
 - o en atteignant les usagers injecteurs à haut risque qui ne fréquentent pas les dispositifs existants de réduction des risques en améliorant les capacités des usagers à adopter des comportements de prévention, de réduction des risques et des dommages;
 - o en encourageant les usagers à pratiquer des dépistages de maladies infectieuses (VIH, hépatites notamment) afin de connaître leur statut sérologique.
 - o en permettant l'accès aux soins
- Contribuer à faire entrer les usagers de drogues actifs dans des processus de sevrage ou de substitution (transition vers des modes de consommation à moindres risques)
- Contribuer à améliorer l'accès des usagers aux droits et aux services sociaux
- Réduire les nuisances dans l'espace public : limiter les troubles liés à la consommation de drogues dans l'espace public et les espaces privés.

Depuis 2010, un important travail partenarial a été engagé pour préparer l'ouverture d'une SCMR à Paris. Des échanges réguliers ont eu lieu avec l'ensemble des partenaires, et une importante concertation a eu lieu avec les riverains. Ainsi, la Mairie du 10^{ème} arrondissement s'est déclarée volontaire pour que cette expérimentation ait lieu sur le quartier de la Gare du Nord, très concerné par cette problématique, et a notamment organisé plusieurs réunions de concertation et d'information auprès des habitants. Cette concertation sera poursuivie tout au long de l'expérimentation.

Dès 2012, le Département a passé une convention avec GAIA (Délibération 2012 DASES 658G) qui visait à participer à la phase de préfiguration d'au moins une structure médico-sociale innovante, à la sensibilisation et à l'information sur les enjeux et les futures modalités d'exercice de ces nouveaux outils sanitaires. En parallèle a été mis en place un groupe de travail inter-associatif chargé de faire des propositions concernant les modalités d'intervention sanitaire et sociale de la salle de consommation à moindres risques et de proposer un cadre de travail commun, notamment sur les éléments de formation professionnelle pluridisciplinaire nécessaires pour les futures équipes amenées à intervenir dans ce type de structures.

Au cours des derniers mois, et dans l'attente du vote de la loi du 26 janvier 2016, les échanges se sont renforcés en lien avec les Mairies des 10^e, 18^e et 19^e ainsi que l'ensemble des acteurs de la prévention et de la réduction des risques.

Pour garantir le bon fonctionnement de la salle, son insertion dans le quartier, la tranquillité des riverains comme le respect de la réglementation, un important travail partenarial a été engagé avec la Préfecture de Police depuis plusieurs années. Cela a notamment conduit en janvier 2014 à la création d'une Brigade Spécialisée de Terrain (BST), équipage de police dédié au secteur de la Gare du Nord, connaissant le territoire et ses problématiques, ainsi que l'ensemble des acteurs de la réduction des risques. Cette

présence policière renforcée et fidélisée sur le secteur constitue un atout fort, de même que la forte mobilisation du Commissariat du 10^e arrondissement comme celle de la Préfecture de Police sur cette question.

De même, il convient de saluer la mobilisation du Parquet de Paris sur ce secteur : ainsi, un Groupe Local de Traitement de la Délinquance a été instauré autour de la Gare du Nord en 2014 afin de renforcer la coordination de tous les acteurs, de permettre un suivi fin de la situation dans le secteur et d'apporter des réponses adaptées. Présidé par le Parquet de Paris, il se réunit toutes les 6 semaines, associant la Ville de Paris, la Mairie du 10^e arrondissement, le Commissariat du 10^e ainsi que la SNCF.

Dans la continuité de cet engagement, le Parquet de Paris participe étroitement aux échanges en vue l'ouverture de la SCMR. Ainsi, sur la base de la circulaire de politique pénale rédigée par le ministère de la Justice, le Parquet rédigera des instructions permettant de garantir le bon fonctionnement du site, la tranquillité des riverains et le respect de la loi.

Les conditions locales préalables d'un dispositif sécurisé et coordonné avec les partenaires concernés en matière de police, justice et santé ont donc été réunies, avec un lieu d'implantation adapté dans le 10^{ème} arrondissement de Paris, sur le site de l'Hôpital Lariboisière.

Cette salle se situe en proximité des lieux de consommation actuels afin d'en faciliter l'accès. La SCMR sera adossée à l'hôpital sans que les locaux ne soient partagés. La SCMR bénéficiera d'une entrée autonome.

Le projet de mise en place d'une salle de consommation à moindres risques implique la réhabilitation d'un espace situé en rez-de-chaussée du bâtiment Pierre Laurent se situant au sein des locaux de l'Hôpital Lariboisière (2, rue Ambroise Paré à Paris 10^{ème}).

Le projet concerne l'aménagement intérieur des locaux, sur environ 450 m², ainsi que des adaptations sur l'espace extérieur au bout du bâtiment. Le projet, en plus de l'aménagement spécifique à l'activité, prend en compte l'accessibilité et la sécurité incendie.

L'accès du personnel se fait depuis l'intérieur en rez-de-chaussée de l'Hôpital Lariboisière. Les locaux de l'équipe sont situés à l'est du bâtiment et les locaux accessibles au public (espace consommation, bureau médical et social, fumoir, salle de repos) sont à l'ouest et au centre du bâtiment. Les espaces se succèdent ainsi : accueil, salle d'attente, salle de consommation, collation, salle de repos, sortie. Les bureaux médicaux ou spécifiques (assistance sociale ou insertion) sont en lien direct avec ce parcours.

La circulation fluide des usagers est mise en place par un parcours simple et linéaire de l'utilisateur qui est ainsi accompagné et guidé, étape par étape de l'accueil jusqu'à la sortie. L'accès au public (usagers) est créé façade ouest du bâtiment Pierre Laurent, accessible directement depuis la rue Ambroise Paré. Passé le premier portail de la rue, l'accès est prévu sur la droite avant le second portail et mène à un préau puis à l'accueil. Ces différents paliers permettent de créer des séquences avant l'entrée des usagers et de réduire ainsi les nuisances dans l'espace public.

La maîtrise d'ouvrage et l'exploitation de l'opération sont assurées par l'association GAIA PARIS. Elle passe convention avec l'AP-HP pour la mise à disposition des locaux.

L'opération de travaux est conduite par l'association GAIA PARIS qui a missionné un maître d'œuvre (cabinet Illimelgo architectes) pour les études d'avant-projet et le suivi du chantier. L'association et le maître d'œuvre travaillent en lien avec les services techniques de l'Hôpital Lariboisière.

Le calendrier des travaux prévoit une durée estimative du chantier de 6 mois pour une ouverture au public à l'automne 2016 (début des travaux prévus au printemps 2016).

Le coût du projet s'élève à 998 976,47 € dont 40 320 € de mobilier. Ces dépenses seront financées par une subvention d'investissement du Département de Paris à hauteur de 848 976,47 €.

A noter également que l'association GAIA PARIS a sollicité le Conseil Régional d'Ile-de-France à hauteur de 150 000 €. L'Agence Régionale de Santé (ARS) versera, quant à elle, à l'association GAIA PARIS une subvention pour le fonctionnement de la structure.

Les dispositions déjà prises pour l'accompagnement de l'expérimentation, qu'il s'agisse des mesures relatives à la sécurité publique dans le périmètre de la future SCMR, à la réduction des nuisances pour les riverains ou à l'accompagnement des usagers par l'association GAIA sont maintenues.

Aussi, je vous propose d'accorder à l'association GAIA PARIS une subvention d'investissement d'un montant de 848 976 € pour financer les travaux d'aménagement d'une salle de consommation à moindres risques et de m'autoriser à signer avec cette association la convention correspondante dont le texte est joint au présent projet de délibération.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental